

N/REF : 25/07/2025 10H01 C:000053 I:00105

V/Email reçu le Vendredi 25/07/2025 a 10H01

V/REF.IMM. CFL

IMMEUBLE : CHAMP FLEURI -CFL
1 A-E, RUE DU CHAMP FLEURI
2/4, RUE DU CENTRE
35310 CHAVAGNE

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

Rennes, le 29 Juillet 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE FLEURI - CONTACT SUR PLACE : MADAME DUBOIS CLAIRE 06 86 12 35 71
PARKING

MOTIF : FUIITE RÉAPPARUE SUR TUYAU DANS LE PARKING

Donneur d'ordre : Mme M. LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 28/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : FUIITE SUR PVC GARAGE DE GAUCHE AU FOND, SOUS-SOL A A D, LE TÉ
DROIT EST DÉCOLLÉ EN PARTIE HAUTE AU NIVEAU DE L'EMBOITURE.
RECOLLAGE DU RACCORD PVC
FOURNITURE ET POSE D'UN COLLIER DE FIXATION
CONTROLE BON ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL110-Ff Répar.fuite s/Colonne Eu	2	135,00	135,00
TOTAL H.T.				135,00
T.V.A. a 10,00%				13,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>148,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.